

1. Champ d'application des CGA et formation du contrat

(1.1) Les présentes Conditions Générales d'Achat (ci-après « CGA ») ont pour objet de définir les conditions auxquelles est soumis tout achat de Service et / ou Produit (ci-après collectivement les « Fournitures ») par PREZIOSO LINJEBYGG (ci-après « PREZIOSO LINJEBYGG ») à tout prestataire de services ou vendeur (ci-après le « Fournisseur »). Sauf contrat cadre ou convention particulière conclue entre le Fournisseur et PREZIOSO LINJEBYGG, les CGA s'appliquent à et font partie intégrante de toute Commande ou modification de Commande (ci-après « la Commande » ou « le Contrat »), de Fournitures passée par PREZIOSO LINJEBYGG. L'acceptation d'une Commande implique adhésion aux CGA et à toutes les clauses imprimées ou manuscrites figurant sur le Bon de Commande de PREZIOSO LINJEBYGG, et renonciation à l'application de ses conditions générales de vente ou de services, nonobstant le renvoi à celles-ci. (1.2) La fourniture des Produits ou Services vaut acceptation pleine et entière des présentes CGA. Le Fournisseur renonce à se prévaloir, sous quelque forme que ce soit, de toutes clauses inscrites sur ses propres documents, si elles sont contraires aux présentes CGA. (1.3) Le Fournisseur adressera son accusé de réception de commande, dans un délai de 48 heures à dater de la réception de la Commande A défaut de réponse dans ce délai, le Fournisseur sera réputé avoir accepté sans réserves la commande. (1.4) Si le Fournisseur souhaite apporter des modifications aux clauses générales ou particulières de la Commande, il devra les formuler dans sa réponse. Toute modification de la Commande devra être acceptée par écrit par PREZIOSO LINJEBYGG et fera l'objet d'un avenant à la Commande. A défaut, de telles modifications ne seront pas opposables à PREZIOSO LINJEBYGG.

2. Objet –spécifications

(2.1) L'objet de la Commande est défini par : - la Commande et les annexes signées par un représentant de PREZIOSO LINJEBYGG ; - les documents techniques, plan, cahiers des charges... ; - les normes auxquelles il est notamment fait référence dans les spécifications. (2.2) En cas de prestations de montage et/ou de mise en service à la charge du Fournisseur, leur étendue et les obligations en découlant seront précisées dans la Commande ou les conditions particulières. (2.3) Les spécifications mentionnées sur les Commandes ne peuvent être modifiées par le Fournisseur, qu'avec l'accord préalable écrit de PREZIOSO LINJEBYGG. (2.4) Le Fournisseur s'engage à remettre, au plus tard au jour de la livraison, tous documents en français, tels que plans, notices, déclarations de conformité, certificats CE, attestations, nécessaires à l'utilisation et l'entretien de la Fourniture et conformes à la réglementation et aux normes en vigueur applicables.. Sur simple demande de PREZIOSO LINJEBYGG, le Fournisseur s'engage à transmettre l'ensemble de ces éléments en anglais. (2.5) Si les spécifications ou normes applicables ne semblent pas de nature à procurer les résultats et performances recherchés et/ou lorsque le Fournisseur ne maîtrise pas l'environnement dans lequel il devra réaliser les prestations, il doit en informer PREZIOSO LINJEBYGG avant la passation de commande. En outre, le Fournisseur a le devoir d'informer PREZIOSO LINJEBYGG sur les conditions d'utilisation et de formation visant à la maîtrise des risques liés aux Fournitures. (2.6) Le Fournisseur s'engage à respecter

les 10 principes du pacte mondial de l'OIT, en matière de respect des droits de l'homme, conditions de travail, environnement et lutte contre la corruption. PREZIOSO LINJEBYGG pourra réaliser toute vérification nécessaire et audit dans ce domaine.

3. Sous-traitance

(3.1) Le Fournisseur ne peut pas sous-traiter tout ou partie de l'exécution de la Commande sans l'accord préalable écrit de PREZIOSO LINJEBYGG. (3.2) Dans tous les cas, le Fournisseur prend toutes les mesures nécessaires à la poursuite satisfaisante de l'exécution des travaux confiés à ses Sous-traitants, et reste pleinement responsable de la totalité des prestations effectuées et des Fournitures livrées par l'ensemble de ses Sous-traitants et Fournisseurs.

4. Personnel du Fournisseur

(4.1) Le Fournisseur s'engage à recourir à du personnel spécifiquement formé et apte pour réaliser les prestations commandées. (4.2) Tous les 6 mois, le Fournisseur s'engage à fournir à PREZIOSO LINJEBYGG les documents exigés par les dispositions du Code du Travail relatives à la lutte contre le travail dissimulé et à l'emploi de travailleurs étrangers sans titre. Le défaut de fourniture de ces documents autorise PREZIOSO LINJEBYGG à ne pas procéder au règlement des factures du Fournisseur et à résilier, de plein droit et sans mise en demeure, la Commande, aux torts de ce dernier. (4.3) En cas de livraison du Produit ou d'exécution de la prestation sur site industriel, le Fournisseur, son personnel et ses éventuels sous-traitants ainsi que les transporteurs, devront impérativement se conformer aux exigences de sécurité du site concerné.

5. Expédition – Transport

(5.1) Sauf dérogation expresse, les expéditions s'effectuent franco chantier. (5.2) Dans le cas exceptionnel où les frais de port sont à la charge de PREZIOSO LINJEBYGG, l'expédition est assurée en port payé: le port avancé étant facturé avec la marchandise. Il n'est accepté aucune livraison en port dû et aucun envoi contre remboursement. (5.3) Les conditions de transport doivent a minima correspondre aux exigences mentionnées sur les fiches techniques des produits concernés et / ou répondre aux conditions de stockage. (5.4) Le cas échéant, le Fournisseur devra se conformer aux instructions de PREZIOSO LINJEBYGG concernant le mode, les moyens d'emballage et de transport, retenus par PREZIOSO LINJEBYGG. (5.5) Le Fournisseur reste seul responsable du transport et garantit PREZIOSO LINJEBYGG contre tous dommages aux matériels et produits transportés quelle qu'en soit la cause. Le Fournisseur renonce à tous recours contre PREZIOSO LINJEBYGG à cet effet.

6. Produits dangereux

(6.1) Si certains produits devant être fournis dans le cadre du Contrat, contiennent des substances dangereuses, ou exigent de prendre des précautions particulières de sécurité en cas de manutention, transport, stockage ou d'utilisation, alors, le Fournisseur s'engage sous 48 heures, à remettre par écrit à PREZIOSO LINJEBYGG, l'ensemble des informations qui s'imposent sur la nature de ces substances et sur les précautions à prendre. (6.2) Le Fournisseur doit s'assurer avant l'expédition, que les instructions et avertissements appropriés sont effectivement mis en évidence et clairement indiqués sur les Produits, et / ou solidement fixés à ces derniers, ainsi que sur les conditionnements dans lesquels ils sont placés. Le Fournisseur s'engage en outre à respecter les

obligations édictées par le règlement REACH. (6.3) Le Fournisseur est responsable et indemnise PREZIOSO LINJEBYGG de toutes les conséquences pouvant résulter du non-respect de ses obligations en matière de produits dangereux.

7. Délai d'exécution – livraison

(7.1) Les dates, délais et lieux de livraison ou d'exécution fixés dans la Commande, sont impératifs. (7.2) Toute livraison, même partielle, donnera lieu à l'envoi d'un Bordereau de Livraison reprenant le numéro de Commande, et permettant une reconnaissance et un inventaire rapide des Fournitures. En cas de livraisons partielles, le Fournisseur devra informer préalablement l'entreprise PREZIOSO LINJEBYGG. (7.3) Si la livraison du produit ou l'exécution de la prestation risque d'être retardée au-delà de la date prévue dans la Commande, le Fournisseur en informera PREZIOSO LINJEBYGG. L'absence de notification par le Fournisseur de tout évènement susceptible d'avoir une influence sur le délai d'exécution de la commande, ou tout retard dans la Commande donne à PREZIOSO LINJEBYGG le droit de mettre fin unilatéralement, à tout ou partie du Contrat, de plein droit et sans mise en demeure préalable, et / ou à être indemnisée du préjudice subi sans que le Fournisseur puisse prétendre à aucune indemnité ou compensation. (7.4) Le Fournisseur est réputé mis en demeure dès l'arrivée du terme sans autre formalité. Dès dépassement du délai d'exécution prévu au contrat, le Fournisseur est redevable d'une pénalité égale à 1% du montant Hors Taxe de la Commande par jour de retard, et ce sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. (7.6) Les livraisons anticipées ne peuvent être effectuées qu'avec l'accord écrit de PREZIOSO LINJEBYGG. Toutefois, pour l'application des conditions de paiement, seule comptera la date de livraison figurant sur le Bon de Commande et non la date de livraison anticipée.

8. Conformité – garanties

(8.1) Le Fournisseur garantit la conformité des Fournitures à l'objet de la Commande, aux règles de l'art et aux prescriptions législatives et réglementaires et normes en vigueur applicables aux Fournitures, notamment en matière de sécurité et environnement. (8.2) Le Fournisseur garantit également toute Fourniture contre tous vices de conception, de fabrication et de construction dans les conditions de l'article 1792 et suivants et 2270 du Code Civil. Si PREZIOSO LINJEBYGG accorde à son client une garantie contractuelle, le Fournisseur apportera à PREZIOSO LINJEBYGG sa contre-garantie dans des conditions identiques. (8.3) En cas de vice ou de non-conformité, y compris en cas d'évolution des prescriptions législatives et réglementaires et/ou des normes applicables aux Fournitures, le Fournisseur s'engage à apporter, à première demande de PREZIOSO LINJEBYGG, dans les meilleurs délais et à ses frais, les modifications nécessaires au bon fonctionnement de la Fourniture ou à procéder aux actions correctives nécessaires et à procéder, la cas échéant au remplacement de la Fourniture sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. (8.4) PREZIOSO LINJEBYGG se réserve le droit de retourner la Fourniture non conforme au Fournisseur, aux frais et risques de celui-ci, qui doit alors rembourser les sommes déjà versées et indemniser le préjudice causé.

9. Livraison – Réception

(9.1) Quelles que soient les modalités de l'expédition et du transport, la livraison est prononcée suivant les

modalités prévues dans les Conditions Particulières, sur le lieu de destination. (9.2) La réception des Fournitures ne saurait être considérée comme libérant le Fournisseur, dans le cas où des vérifications ultérieures révéleraient que les Fournitures reçues ne correspondent pas aux spécifications de la Commande.

10. Transfert des risques

Les risques demeurent à la charge du Fournisseur jusqu'à l'acceptation des Fournitures, sans réserves, par PREZIOSO-TECHNILOR au lieu désigné sur la commande ou, en cas d'assistance du Fournisseur au montage et/ou à la mise en service des Fournitures, à la date du procès-verbal attestant la conformité réglementaire de l'opération.

11. Prix

(11.1) Les prix figurant sur la Commande sont fermes et non révisables. Ils s'entendent produits rendus à l'adresse de livraison, port, emballage, et assurances compris, nets de tous droits. (11.2) Toutes modifications du prix, même légales, doivent faire l'objet de l'accord exprès écrit de PREZIOSO LINJEBYGG pour lui être opposables. (11.3) Toute facture doit: - ne concerner qu'une seule commande, - porter les mentions obligatoires conformément à l'article L.441-3 du Code de commerce et l'article 289 du Code Général des Impôts.- être adressée en 2 exemplaires à l'adresse suivante: **PREZIOSO LINJEBYGG – Service Comptabilité des Fournisseurs –CS 20389 – 38217 VIENNE CEDEX.** - rappeler le Numéro de Commande, la désignation des Fournitures et le nombre de produits livrés, les dates et le lieu de la livraison, et références du bordereau de livraison ainsi que le prix détaillé. L'inobservation de ces prescriptions entraîne le retour au Fournisseur de la facture concernée. (11.4) Sauf accord interprofessionnel dérogatoire étendu, ou accord des Parties, le règlement des factures est effectué à 60 jours nets, par traite. (11.5) Toute avance est subordonnée à la fourniture par le Fournisseur d'une garantie bancaire de restitution d'avance. (11.6) En cas de retard de paiement par PREZIOSO LINJEBYGG, une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur sera due. Le paiement de cette pénalité sera libératoire du paiement par PREZIOSO LINJEBYGG de toute autre somme que ce soit au titre du retard.

12. Transfert de propriété

La clause de réserve de propriété proposée par le Fournisseur ne peut être acceptée par PREZIOSO LINJEBYGG qu'au cas par cas, et doit impérativement faire l'objet d'une approbation expresse écrite de PREZIOSO LINJEBYGG.

13. Responsabilité

(13.1) Le Fournisseur est responsable de l'exécution de ses obligations contractuelles conformément aux termes de la Commande, aux dispositions législatives et réglementaires applicables. (13.2) Le Fournisseur est tenu de réparer tous dommages ou pertes (y compris des pertes d'exploitation) causés à PREZIOSO LINJEBYGG et / ou aux tiers, imputables au Fournisseur, à ses préposés ou à ses sous-traitants, et qui surviennent dans le cadre de l'exécution du Contrat. (13.3) Le Fournisseur déclare se porter également garant de tous les recours et/ou réclamations que des tiers pourraient exercer à l'encontre de PREZIOSO LINJEBYGG dans le cadre du présent Contrat, et à prendre en charge toutes les conséquences financières pouvant en résulter à l'occasion de la livraison de ses produits ou de ses prestations.

14. Assurances

(14.1) Le Fournisseur doit souscrire et maintenir en état de validité pendant toute la durée d'exécution de la Prestation et jusqu'à la fin du délai de garantie, à ses frais, les polices d'assurances nécessaires couvrant les risques et conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, encourus en cas de dommages de toute nature causés aux tiers et / ou à PREZIOSO LINJEBYGG, du fait de la conduite du Contrat. Par ailleurs, pour la fourniture de produits, l'assurance du Fournisseur doit inclure une garantie spécifique couvrant l'erreur de préconisation. (14.2) Le Fournisseur devra adresser à PREZIOSO LINJEBYGG, ses attestations d'assurances responsabilité civile générale et professionnelle et le cas échéant une attestation d'assurance responsabilité civile décennale émanant d'une compagnie d'assurance solvable, datée de moins de six (6) mois indiquant les garanties accordées, leurs montants, leurs franchises et certifiant le paiement des primes, sans que l'existence de cette assurance ne puisse en aucun cas être considérée comme une quelconque limitation des responsabilités encourues par le Fournisseur au titre de la Commande. (14.3) L'attestation d'assurance responsabilité civile décennale doit être nominative et spécifique au chantier et doit inclure une abrogation de la règle proportionnelle et un déplafonnement de la garantie. (14.4) La non-fourniture des attestations d'assurance ci-dessus visées autorise PREZIOSO LINJEBYGG à ne pas procéder au règlement des factures du Fournisseur et ce, tant que lesdites attestations n'auront pas été fournies.

15. Garantie d'éviction du fait des tiers

(15.1) Le Fournisseur garantit PREZIOSO LINJEBYGG contre toute action ou prétention d'un tiers, fondée sur un droit de propriété industrielle ou intellectuelle. (15.2) Il fait son affaire de la procédure en défense et indemnise PREZIOSO LINJEBYGG de tous dommages et de tous frais pouvant résulter des conséquences de cette procédure.

16. Propriété Intellectuelle et Confidentialité

(16.1) Sauf autorisation expresse de PREZIOSO LINJEBYGG, le Fournisseur doit garder confidentielles toutes les informations commerciales, financières ou techniques qui pourraient lui être transmises à l'occasion de la présente Commande. Le Fournisseur s'interdit de les divulguer et /ou de les utiliser, sous quelque forme que ce soit, à d'autres fins que l'exécution de la Commande. (16.2) Tous les documents communiqués par PREZIOSO LINJEBYGG au Fournisseur demeurent sa propriété et devront lui être restitués après exécution de la présente Commande. (16.3) Le Fournisseur déclare détenir les brevets, licences, droits et autorisations nécessaires à l'utilisation et à la vente des Fournitures. (16.4) Tout manquement à ces engagements par le Fournisseur peut entraîner la résiliation de plein droit de la Commande, à la demande de PREZIOSO LINJEBYGG, sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts.

17. Suspension-résiliation

(17.1) PREZIOSO LINJEBYGG se réserve la faculté de suspendre à tout moment l'exécution du Contrat. Dans ce cas, un accord sur l'indemnité à accorder au Fournisseur pour le préjudice subi pourra intervenir, sous réserve que le Fournisseur en fasse la demande par écrit dans un bref délai à compter de la décision de suspension et apporte les justificatifs écrits détaillés du préjudice, étant entendu que cette indemnité est limitée aux

dépenses supplémentaires directement occasionnées par cette suspension réglées par le Fournisseur, à l'exclusion de tous dommages indirects tels que perte d'exploitation ou manque à gagner. (17.2) PREZIOSO LINJEBYGG se réserve la possibilité de résilier de plein droit, tout ou partie du Contrat, en cas d'inexécution par le Fournisseur de l'une quelconque de ses obligations contractuelles, et sans préjudice des dommages et intérêts que PREZIOSO LINJEBYGG pourrait réclamer.

18. Prévention de la corruption

(18.1) Le Fournisseur s'engage à respecter les dispositions du Code Pénal Français de lutte contre la corruption ainsi que la loi britannique sur la prévention de la corruption (UK Bribery Act 2010).

(18.2) Le Fournisseur s'engage à ne pas proposer directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques à un employé ou un représentant de PREZIOSO LINJEBYGG, pour lui-même ou pour autrui en vue qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes dans le cadre de sa fonction ou utilise son influence en vue de faire obtenir des marchés, des commandes ou toute autre décision favorable.

(18.3) Le Fournisseur autorise expressément PREZIOSO LINJEBYGG à vérifier le respect des obligations mentionnées ci-dessus et d'ouvrir ses livres à PREZIOSO LINJEBYGG et/ou aux auditeurs désignés par PREZIOSO LINJEBYGG. A la demande de PREZIOSO LINJEBYGG, le Fournisseur s'engage à participer aux sessions de formation sur la prévention de la corruption organisées par PREZIOSO LINJEBYGG.

(18.4) Le Fournisseur garantit PREZIOSO LINJEBYGG contre toutes conséquences qui résulteraient du non-respect des engagements ci-dessus.

(18.5) Le non-respect des engagements ci-dessus constituera une cause de résiliation pour faute sans préavis sans que le Fournisseur puisse prétendre à une quelconque indemnité

19. Clause attributive de juridiction et loi applicable

(19.1) Le présent contrat est soumis au droit français et tout différend en résultant ressort de la compétence du Tribunal de Commerce de Lyon, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. (19.2) L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises signée à Vienne en 1980 est exclue.

Date :
Nom- Titre :
Signature (*Apposer le cachet*)